

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

14/02/2020

Dossier complet le :

12/05/2020

N° d'enregistrement :

2020-9535

1. Intitulé du projet

Valorisation de débits disponible à un usage d'irrigation

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ASA de la Haute Lande

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Philippe BADIN (président)

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

ASA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
16. a) 16. c) 22.	Débit valorisé destiné à l'irrigation : 46 l/s (Retenue Villeneuve de Mezin) Débit valorisé destiné à l'irrigation : 61 l/s (Rivière réalimentée de l'Osse) Réseau de desserte en eau de diamètre 110 mm à 300 mm de diamètre sur environ 7.5 km pour le prélèvement sur l'Osse et sur environ 7.5 km pour le prélèvement sur la Retenue de Villeneuve de Mezin.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'ASA HAUTE LANDE a mandaté la CACG en 2018 pour réaliser une étude de faisabilité pour la valorisation de la ressource en eau disponible à un usage agricole (irrigation). Cette étude a mis en évidence le projet technique suivant pour la desserte en eau de parcelles cultivées :

- la création de 2 stations de pompage (une station sur l'Osse et une station au pied de la retenue de Villeneuve de Mezin)
- La pose d'environ 15 km de canalisation
- L'équipement avec système de comptage des consommations d'environ 20 points de livraison
- La traversée de route et de cours d'eau.

Ce projet fera l'objet d'une candidature à l'Appel à Projets de la Région Nouvelle Aquitaine mesure 4.3.A du FEADER : investissements en faveur des infrastructures liées à l'irrigation agricole du Programme de Développement Rural Aquitaine 2014 - 2020.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet de valorisation de la ressource en eau disponible à l'irrigation s'inscrit dans un contexte de maintien de l'activité / du tissu agricole sur les communes de Lannes et de Villeneuve de Mézin (Département 47). Ce projet permettra de répondre à une demande de plus en plus importante de cultures à fortes valeurs ajoutées (semence, pop corn, noisette, etc...) et à une sécurisation des rendements et des revenus des exploitations par un accès à l'eau d'irrigation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La pose du réseau de canalisation consiste en des travaux de terrassement en tranchée sur un linéaire d'environ 15 km. Le chantier est itinérant et se déplace à l'avancement. La durée de chantier prévue est d'environ 3 - 4 mois.

Le tracé du réseau de desserte en eau a été adapté pour éviter les habitats sensibles (foêtes, bosquet, haies, zones humides, etc.). Le tracé a privilégié les passages le long des voiries et en bordure des parcelles cultivées, plus spécifiquement sur les parcelles inscrites dans le périmètre syndical de l'ASA.

Le projet comporte trois traversées de cours d'eau ou de fossé, traversée qui fait l'objet d'un dossier de déclaration.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le réseau et les stations seront entretenus par le maître d'ouvrage et/ou par un prestataire privé. Le tracé du réseau posé fera l'objet d'un plan de recolement. Des autorisations de passage seront demandées en amont des travaux pour les parcelles situées à l'extérieures du périmètre syndical de l'ASA. L'objectif est de garantir un accès pour en faciliter l'entretien et les interventions.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est pas concerné par un dossier d'autorisation, seules des déclaration au titre de la loi sur l'eau sont réalisées pour les traversées de cours d'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Débit souscrit valorisé	107 l/s
Linéaire du réseau	15 km
Diamètre des canalisations	110 à 300 mm

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Villeneuve de Mézin
Lannes

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eglise Notre Dame (1910143863, monument historique) Eglise Saint Jean-Baptiste de Cazeaux (1910143793, monument historique) Eglise St Jean de Villeneuve de Mézin (1910143841, monument historique)</p> <p>Le tracé du réseau passe dans la zone de protection sans porter atteinte aux monuments historiques.</p>
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>PPR Argile - tassements différentiels approuvé le 22 janvier 2018.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rivière réalimenté de l'Osse : 61 l/s Retenue de Vileneuve de Mézin (Auzoue) : 46 l/s Les deux ressources en eau sont classés, d'un point de vue quantitatif, en équilibre selon l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et sans pression prélèvement selon le FEADER.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non concerné.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le passage du réseau dans le périmètre de protection de monuments historiques n'a aucun impact. En effet, une fois les travaux terminés, le réseaux est enterré et présente donc aucun impact visuel.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le réseau est complètement transparent dans le milieu puisqu'il est enterré.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier est itinérant. Aucune nuisance en phase d'exploitation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le chantier est itinérant, il engendre donc des nuisances très limitées dans l'espace et dans le temps. De plus, les engins de terrassement ne produisent pas plus de nuisances sonores que les engins agricoles, très présents dans le secteur. Aucune nuisance en phase d'exploitation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations peuvent être générées lors de la mise en oeuvre des canalisations et du remblaiement des tranchées. Les travaux se déroulent dans des zones rurales, les nuisances sont donc très limitées. Aucune nuisance en phase d'exploitation.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantier diurne.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets liés au fonctionnement des engins des chantiers (semblables à ceux des engins agricoles). Aucun rejet en phase d'exploitation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets sont récoltés et acheminés en décharge par l'entreprise en charge des travaux.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le réseau est enterré. La station de pompage se situe en bordure d'un champ cultivé, sans impact sur les sites existants.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles agricoles qui vont bénéficier d'un accès à l'eau sont déjà cultivés et en exploitation. L'accès à l'eau viendra sécuriser les productions et les diversifier.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. Annexe

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

les travaux de mise en oeuvre du réseau d'irrigation sont de faible emprise et de courte durée. De plus, le tracé du réseau n'impacte pas de zone sensible. Pour finir, en phase d'exploitation, l'ouvrage est enterré et donc transparent vis-à-vis du milieu. Au regard des informations fournies dans ce formulaire, le projet de création de réseau d'irrigation de l'ASA de la Haute Lande devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Rubrique 6.4

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature



ASA HAUTE LANDE

Siège Social : Mairie - 47170 LANNES

Sécrétariat : SDCI47 - 271, rue de Parhabout

47008 AGEN cedex - Tél. 05 53 71 41 91

Siret 294 700 208 00019

Annexe 2

Plan de situation 1/50 000ème

Janvier 2020





Annexe 3

Photographies et plan d'implantation 1/25 000 ème

Janvier 2020



Plan de situation avec localisation des photographies

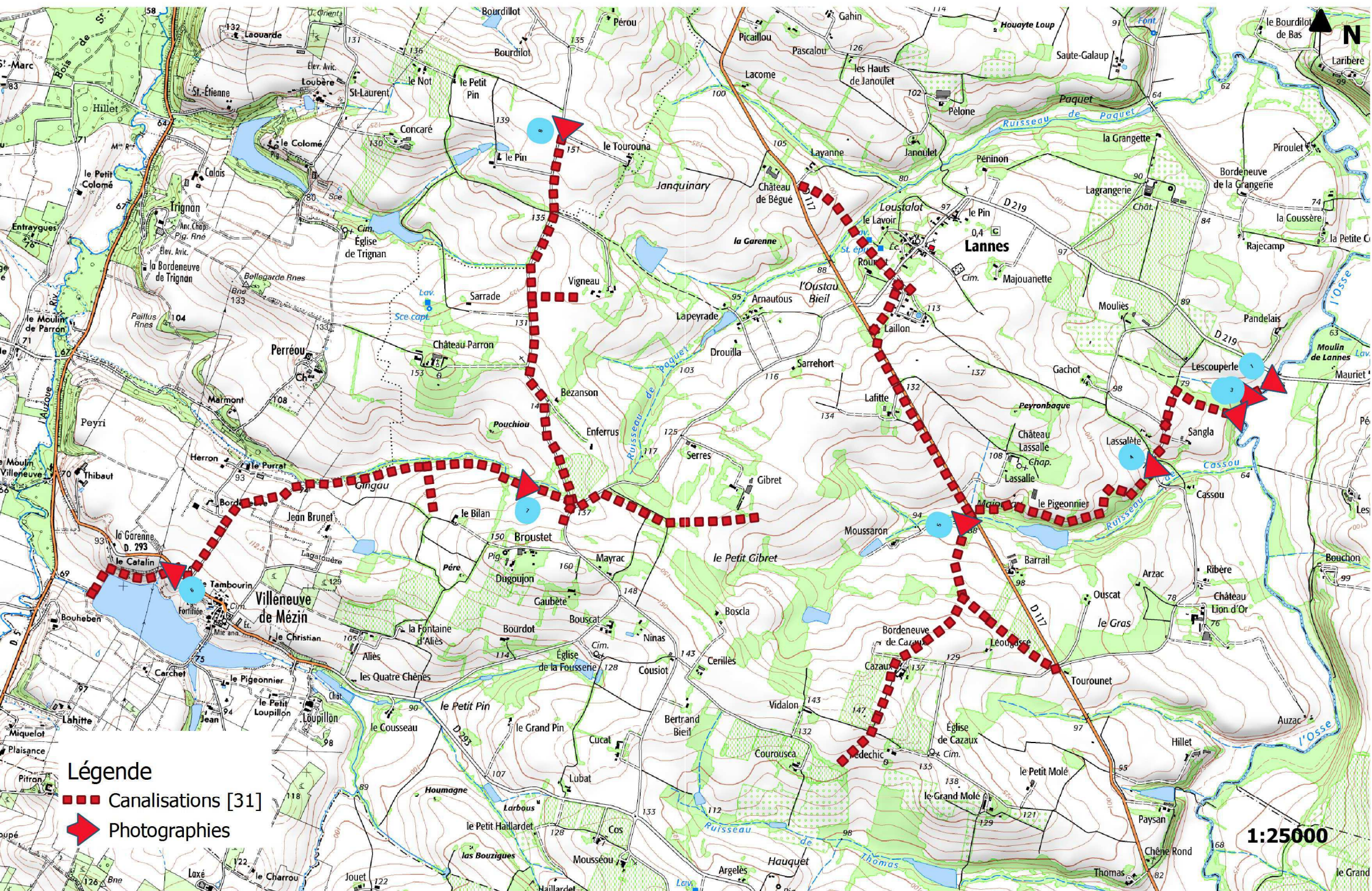




Photo 1



Photo 4



Photo 2



Photo 3



Photo 5



Photo 6



Photo 7



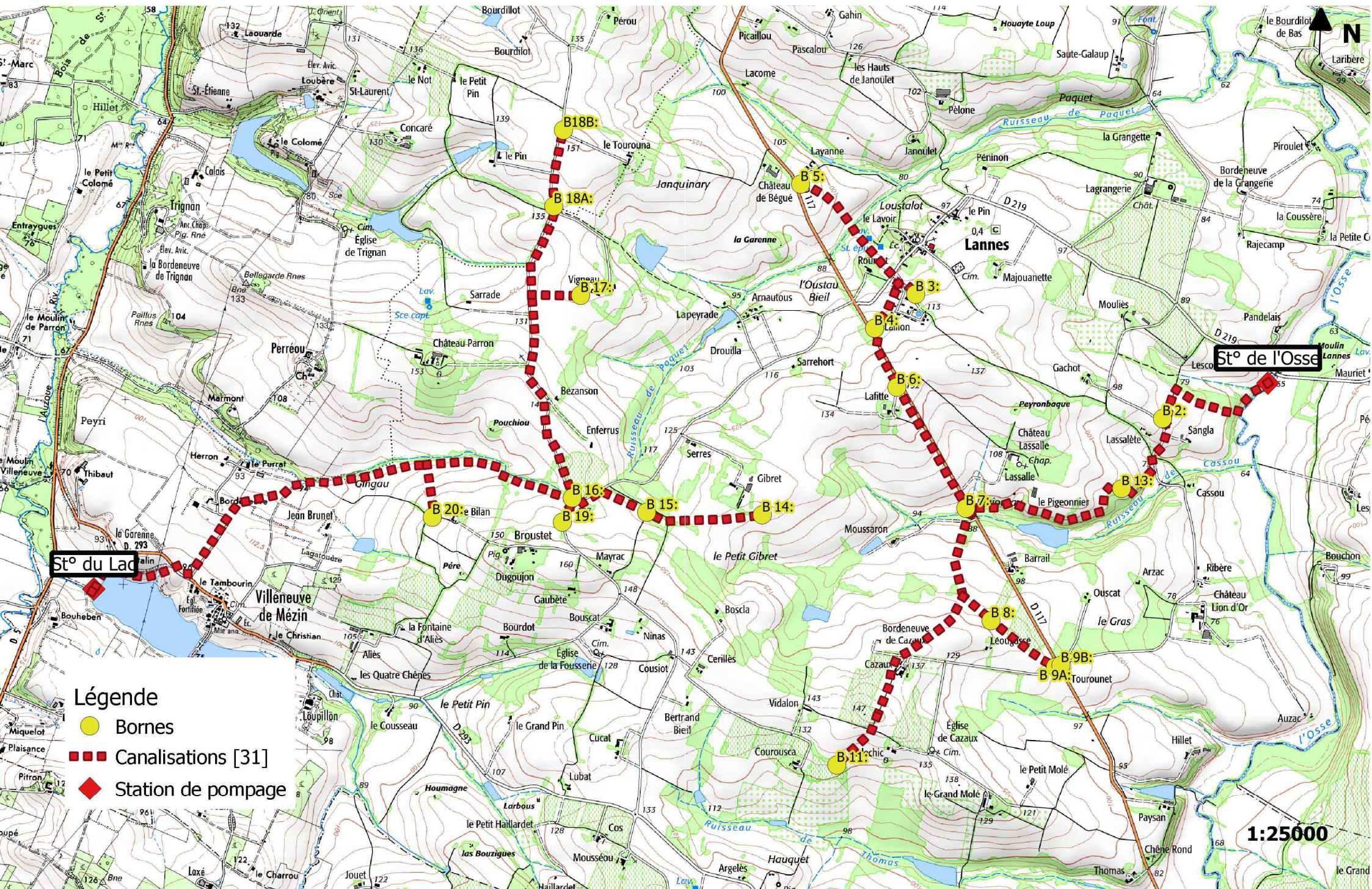
Photo 8

Annexe 4

Plan projet du tracé du réseau

Janvier 2020





- Légende**
- Bornes
 - - - Canalisations [31]
 - ◆ Station de pompage

Annexe 7

Précisions sur la rubrique 6.4 du formulaire

Janvier 2020



Annexe 7 - Rubrique 6.4

La présente note répond à la rubrique 6.4 du formulaire Cerfa n°14734-03 « Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine ».

Pour la conception du tracé du réseau de canalisations, les principes généraux d'évitement appliqués sont les suivants :

- Eviter toute zone naturelle sensible (en général par contournement) : boisement, cours d'eau,
- Privilégier le tracé de canalisations dans les parcelles agricoles.

Concernant les haies et les bosquets, le tracé du réseau sera adapté in situ pour éviter au maximum d'abattre des arbres de haut-jet.

Le tableau ci-dessous précise l'analyse des enjeux, impacts et mesures en fonction des milieux traversés et de leur sensibilité.

Milieu traversé	Enjeux	Impacts potentiels	Mesures prises pour limiter les impacts
Terrains agricoles	Petite faune	Destruction de petite faune par piégeage dans les tranchées	Réalisation du chantier à l'avancement. Courte durée d'ouverture des tranchées (remblaiement à l'avancement)
Haies, bosquets	Arbres de haut-jet	Destruction d'arbres	Optimisation du tracé en conception pour éviter ces milieux. Lors de la réalisation, adaptation in situ pour éviter au maximum l'abattage d'arbre
Cours d'eau	Milieu aquatique, vie piscicole	Destruction d'habitats et d'individus	Intervention de courte durée en période d'assec ou faible débit, remise en état conforme à l'existant avant travaux.

C – Document d'incidences concernant les traversées de cours d'eau

C1 – Situation

Le plan de situation au 1/25 000ème est disponible dans la présentation du projet.

Pour les trois traversées de cours d'eau, les travaux envisagés concernent des tronçons de moins de 1 m (0.40 à 0.60m environ pour chaque traversée) du lit du cours d'eau concernés sur la commune de Lannes.

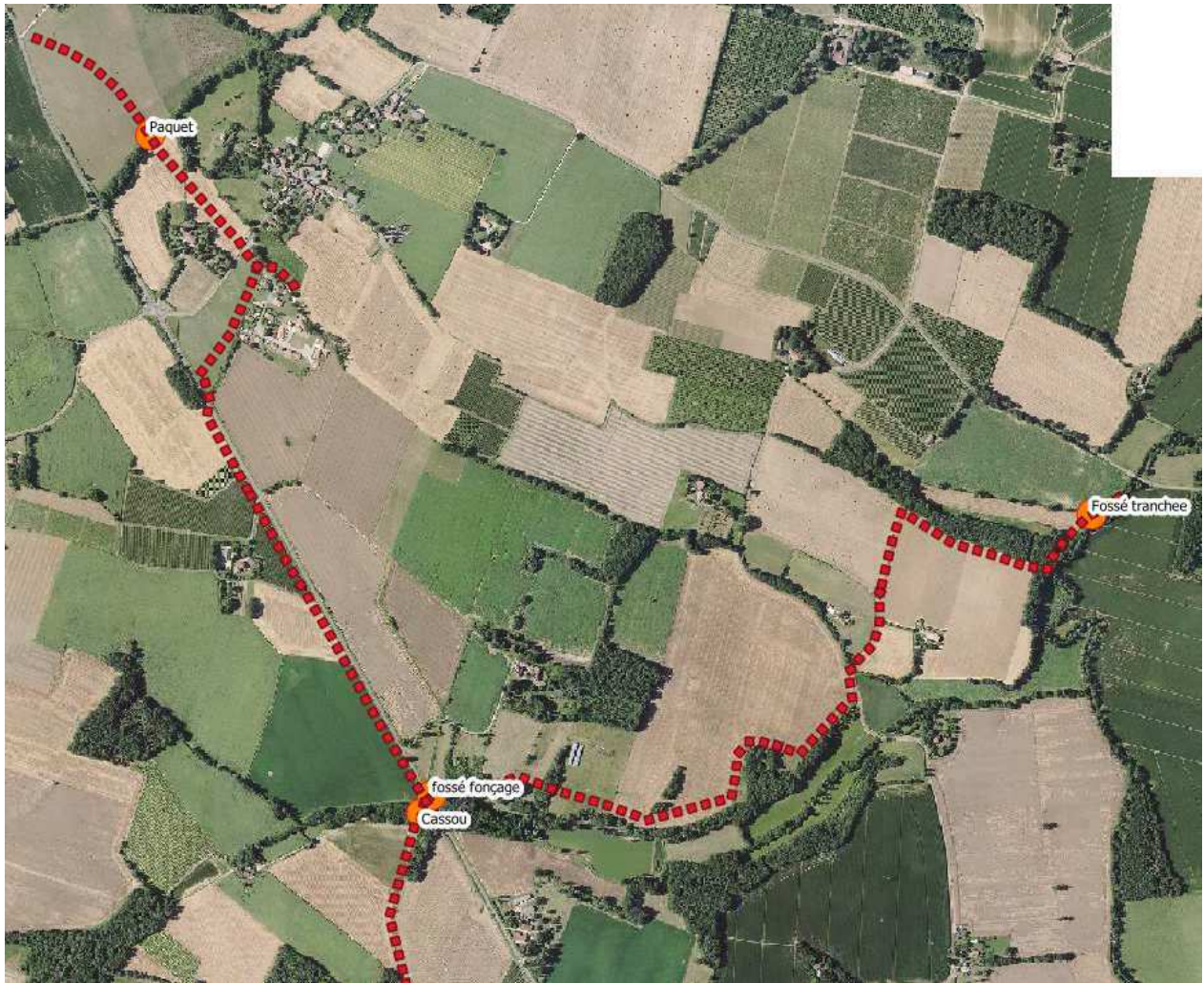
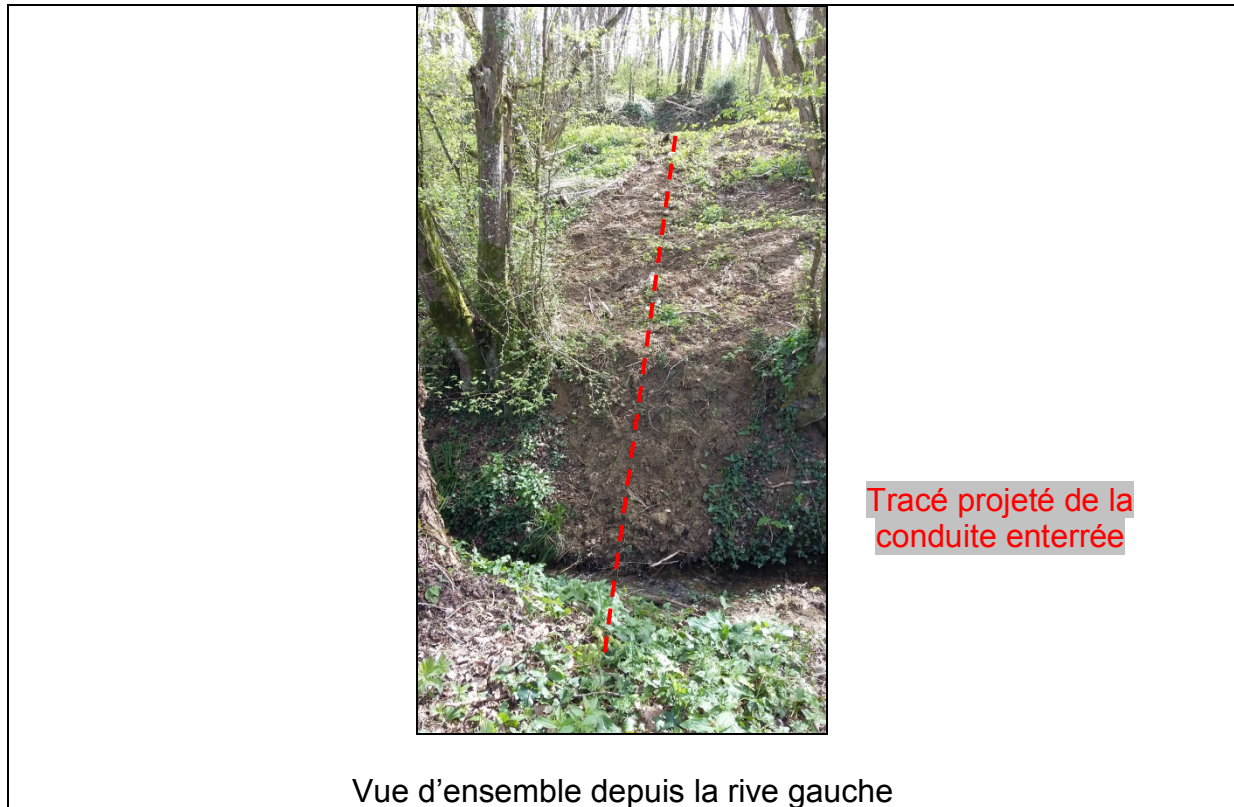


Figure 1 : Vue aérienne - Localisation des travaux en rivière

C2 – Descriptif des différentes traversées de cours d'eau

N° Traversée	1	Lieu-dit	Majourau
Cours d'eau	Le Cassou		
Références	Commune : Lannes	Section : F	N° 140
Cadastrales	Commune : Lannes	Section : D	N° 725
Coupe du cours d'eau (niveau d'eau au 05/04/2018)			
Ouvrages à proximité : Sans objet			
Photo du cours d'eau : (05.04.2018)			



Vue d'ensemble depuis la rive gauche

Nature et consistance des Travaux :

- **Condition de réalisation des travaux :**

Type d'engin : Pelle mécanique

Chantier en eau : - engin travaillant depuis les berges

- engin dans le lit du cours d'eau

- autres : X Filtre en paille si un écoulement est constaté

Chantier hors d'eau : - batardeau + pompage

- batardeau + tuyau

- autres

- **Impact des travaux sur l'environnement :**

Nature des fonds : gravier sable limon

Longueurs concernées

Impact sur les berges

- élimination de végétation	<input checked="" type="checkbox"/>	0.4 ml.....
- terrassement	<input checked="" type="checkbox"/>	0.4 ml.....
- remblais	<input type="checkbox"/>
- enrochement	<input type="checkbox"/>
- autres : Palplanches	<input type="checkbox"/>

Impact sur le lit mineur

- curage	<input type="checkbox"/>
- seuil	<input type="checkbox"/>
- arasement atterrissement	<input type="checkbox"/>

	- autres	<input checked="" type="checkbox"/>	terrassement 0.4 m2
Impact sur l'eau	- emploi de ciment	<input type="checkbox"/>
	- autres	<input type="checkbox"/>
Impact sur la vie aquatique	- présence de poissons	<input type="checkbox"/>
	- autres	<input type="checkbox"/>

Mesures envisagées pour éviter une pollution des eaux :
(Ciment, mise en suspension de matières, huiles...)

Pas de pénétration d'engins dans le lit du cours d'eau.
Pas d'utilisation de ciment.
Filtre en paille afin d'éviter l'entraînement de fines si un écoulement est constaté lors des travaux.

Mesures envisagées pour assurer la libre circulation du poisson :

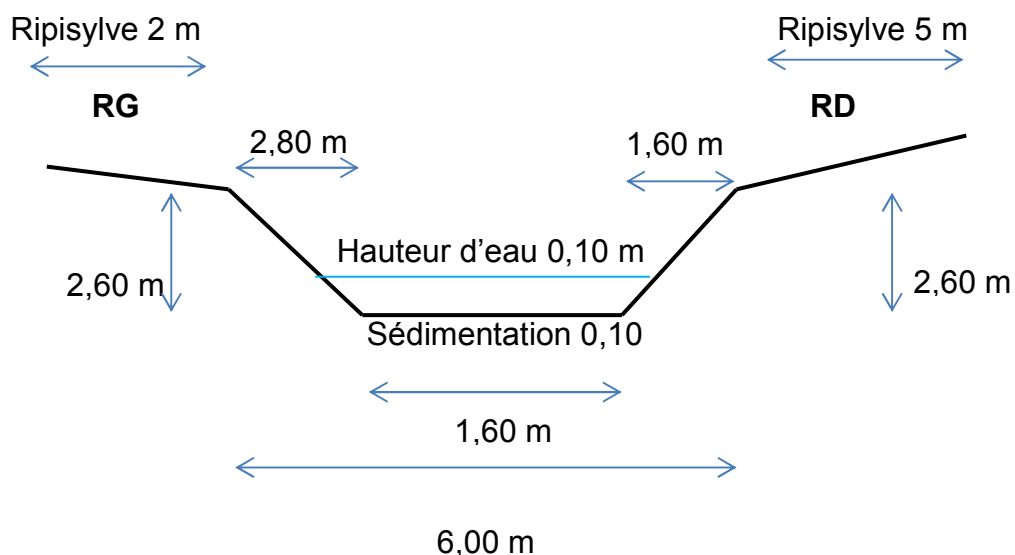
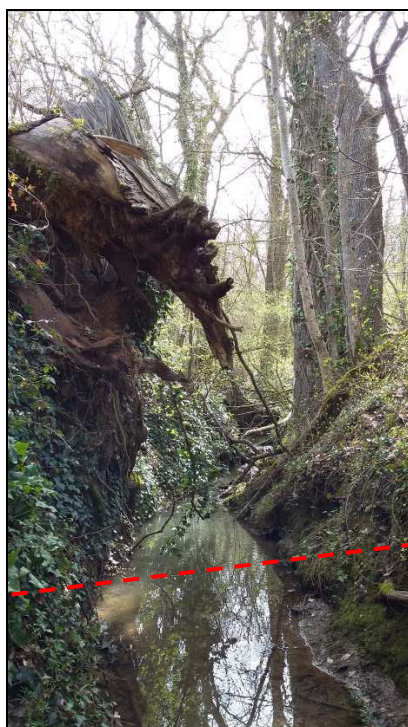
Sans objet : pas d'entrave à la libre circulation des poissons

Mesures compensatoires envisagées pour le réaménagement du site :

Sans objet

Traversée n°2 :

N° Traversée	1	Lieu-dit	Le Lavoir
Cours d'eau	Le Paquet		
Références	Commune : Lannes	Section : C	N° 715
Cadastrales	Commune : Lannes	Section : C	N° 157

Coupe du cours d'eau (niveau d'eau au 05/04/2018)**Ouvrages à proximité :** Sans objet**Photo du cours d'eau :** (05.04.2018)Tracé projeté de la
conduite enterrée

Vue d'ensemble depuis la rive droite

Nature et consistance des Travaux :
--

- Condition de réalisation des travaux :**

Type d'engin : Pelle mécanique

Chantier en eau : - engin travaillant depuis les berges
 - engin dans le lit du cours d'eau
 - autres : X Filtre en paille si un écoulement est constaté

Chantier hors d'eau : - batardeau + pompage
 - batardeau + tuyau
 - autres

- Impact des travaux sur l'environnement :**

Ce cours d'eau n'a pas d'écoulement permanent.

Nature des fonds : gravier sable limon

Longueurs concernées

Impact sur les berges	- élimination de végétation <input checked="" type="checkbox"/>	0.4 ml.....
	- terrassement <input checked="" type="checkbox"/>	0.4 ml.....
	- remblais <input type="checkbox"/>
	- enrochement <input type="checkbox"/>
	- autres : Palplanches <input type="checkbox"/>
Impact sur le lit mineur	- curage <input type="checkbox"/>
	- seuil <input type="checkbox"/>
	- arasement atterrissement <input type="checkbox"/>
	- autres <input checked="" type="checkbox"/>	Terrassement 0.7 m2
Impact sur l'eau	- emploi de ciment <input type="checkbox"/>
	- autres <input type="checkbox"/>
Impact sur la vie aquatique	- présence de poissons <input type="checkbox"/>
	- autres <input type="checkbox"/>

Mesures envisagées pour éviter une pollution des eaux :

(Ciment, mise en suspension de matières, huiles...)

Pas de pénétration d'engins dans le lit du cours d'eau.

Pas d'utilisation de ciment.

Filtre en paille afin d'éviter l'entraînement de fines si un écoulement est constaté lors des travaux

Mesures envisagées pour assurer la libre circulation du poisson :

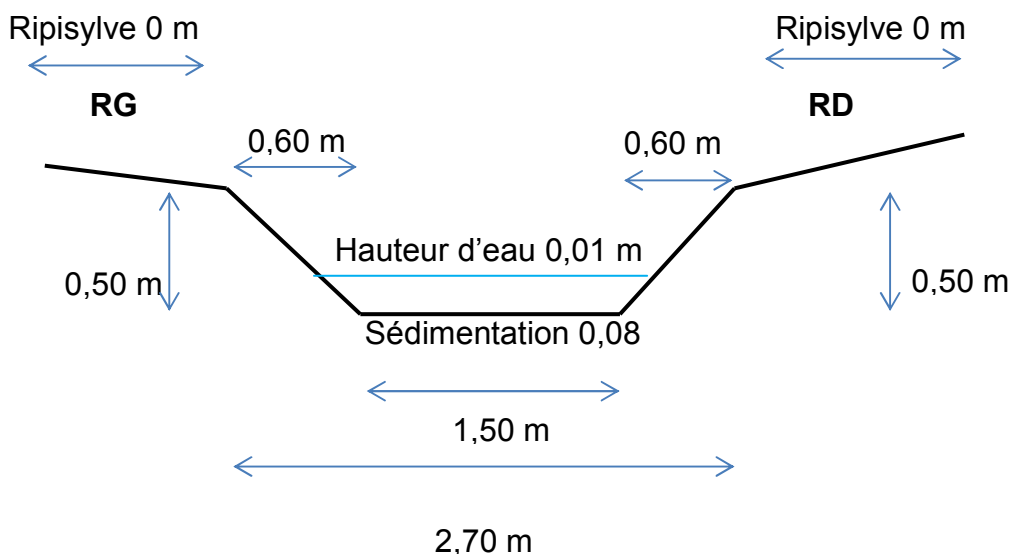
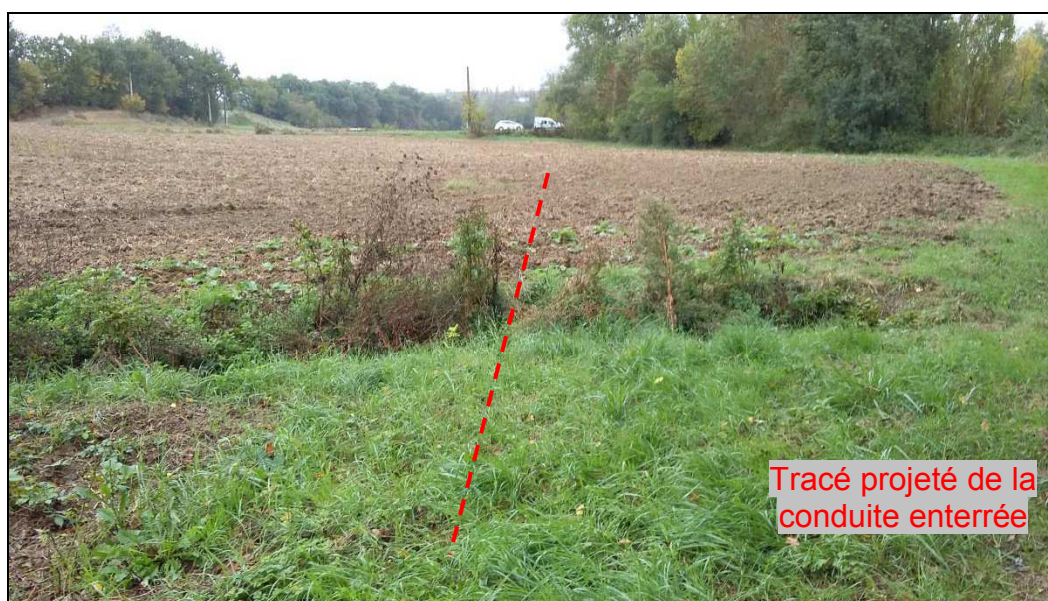
Sans objet : pas d'entrave à la libre circulation des poissons

Mesures compensatoires envisagées pour le réaménagement du site :

Sans objet

Traversée n°3 :

N° Traversée	3	Lieu-dit	Lescouperle
Cours d'eau	Fossé sans nom		
Références Cadastrales	Commune : Lannes	Section : C	N° 298
	Commune : Lannes	Section : C	N° 300

Coupe du cours d'eau (niveau d'eau au 24/10/2019)**Ouvrages à proximité** : Sans objet**Photo du fossé** : (24.10.2019)

Vue d'ensemble depuis la rive droite

Nature et consistance des Travaux :

- **Condition de réalisation des travaux :**

Type d'engin : Pelle mécanique

Chantier en eau : - engin travaillant depuis les berges

 - engin dans le lit du cours d'eau

 - autres : X Filtre en paille si un écoulement est constaté

Chantier hors d'eau : - batardeau + pompage

 - batardeau + tuyau

 - autres

- **Impact des travaux sur l'environnement :**

Nature des fonds : gravier sable limon

Longueurs concernées

Impact sur les berges - élimination de végétation 0.6 ml.....

 - terrassement 0.6 ml.....

 - remblais

 - enrochement

 - autres : Palplanches

Impact sur le lit mineur - curage

 - seuil

 - arasement atterrissement

 - autres Terrassement 0.9 m2

Impact sur l'eau - emploi de ciment

 - autres

Impact sur la vie aquatique - présence de poissons

 - autres

Mesures envisagées pour éviter une pollution des eaux :

(Ciment, mise en suspension de matières, huiles...)

Pas de pénétration d'engins dans le lit du cours d'eau.

Pas d'utilisation de ciment.

Filtre en paille afin d'éviter l'entraînement de fines si un écoulement est constaté lors des travaux

Mesures envisagées pour assurer la libre circulation du poisson :

Sans objet : pas d'entrave à la libre circulation des poissons

Mesures compensatoires envisagées pour le réaménagement du site :

Sans objet

C3 – Incidence des travaux

Les travaux de pose des canalisations seront réalisés entre **Novembre 2020 et Février 2021**.

Ils se feront depuis les berges, les conduites étant posées dans une tranchée creusée à la pelle mécanique en fond de lit pour les trois traversées.

En ce qui concerne l'importance des cours d'eau traversés, nous pouvons les classer en 2 catégories :

- Traversée 1 et 2 respectivement sur les cours d'eau : Le Cassou et Le Paquet. ruisseaux à écoulement non permanent ou très faible en saison sèche.
- Traversée 3 est présente sur un fossé avec absence de débit en saison sèche.

Pour l'ensemble des traversées les cours d'eau concernés présentent de faibles débits (quelques litres par seconde), voire des interruptions d'écoulement pour certains d'entre eux hors période de pluie.

Compte tenu de leur étroitesse de 1.0 à 1.6 m de large en fond de lit- la technique d'intervention consiste à creuser depuis la berge la tranchée dans le lit du cours d'eau, de poser la conduite, et de remblayer immédiatement. Les berges sont également reconstituées immédiatement. La largeur concernée dans le lit et les berges du cours d'eau correspond à la largeur d'un godet de pelle mécanique, soit 0.4 à 0.6m. L'opération ne dure qu'au maximum une demi-journée par traversée. L'écoulement des cours d'eau ne sera pas interrompu, les travaux seront ciblés lors des périodes de faible écoulement.

Afin de limiter l'entraînement de fines vers l'aval, un filtre en paille sera disposé en travers du lit des cours d'eau si un écoulement est constaté au moment des travaux.

Les travaux de mise en place de la conduite de prise d'eau n'impacteront pas l'Osse.

Il n'y aura aucune modification du profil en long des ruisseaux, ni de leurs profils en travers après travaux.

Les travaux ne créeront pas d'érosion, car les berges seront reconstituées à l'identique, et ne présentent pas sur ces sites des hauteurs importantes (voir photos jointes).

Il y aura un entrainement de fines pendant la phase de terrassement en fond de lit, moins de 30 mn en général.

Pour l'ensemble des traversées les travaux ne nécessitent pas l'emploi de béton.

D – Evaluation des incidences de l'aménagement sur les sites Natura 2000

L'aménagement n'est pas situé dans une zone Natura 2000 (cf. carte en annexe). Le secteur Natura 2000 le plus proche se situe à 2,3 km, il s'agit du site « La Gélise » (FR7200741).

ASA DE LA HAUTE LANDE

Valorisation de débits disponibles à l'irrigation

(Lot-et-Garonne)

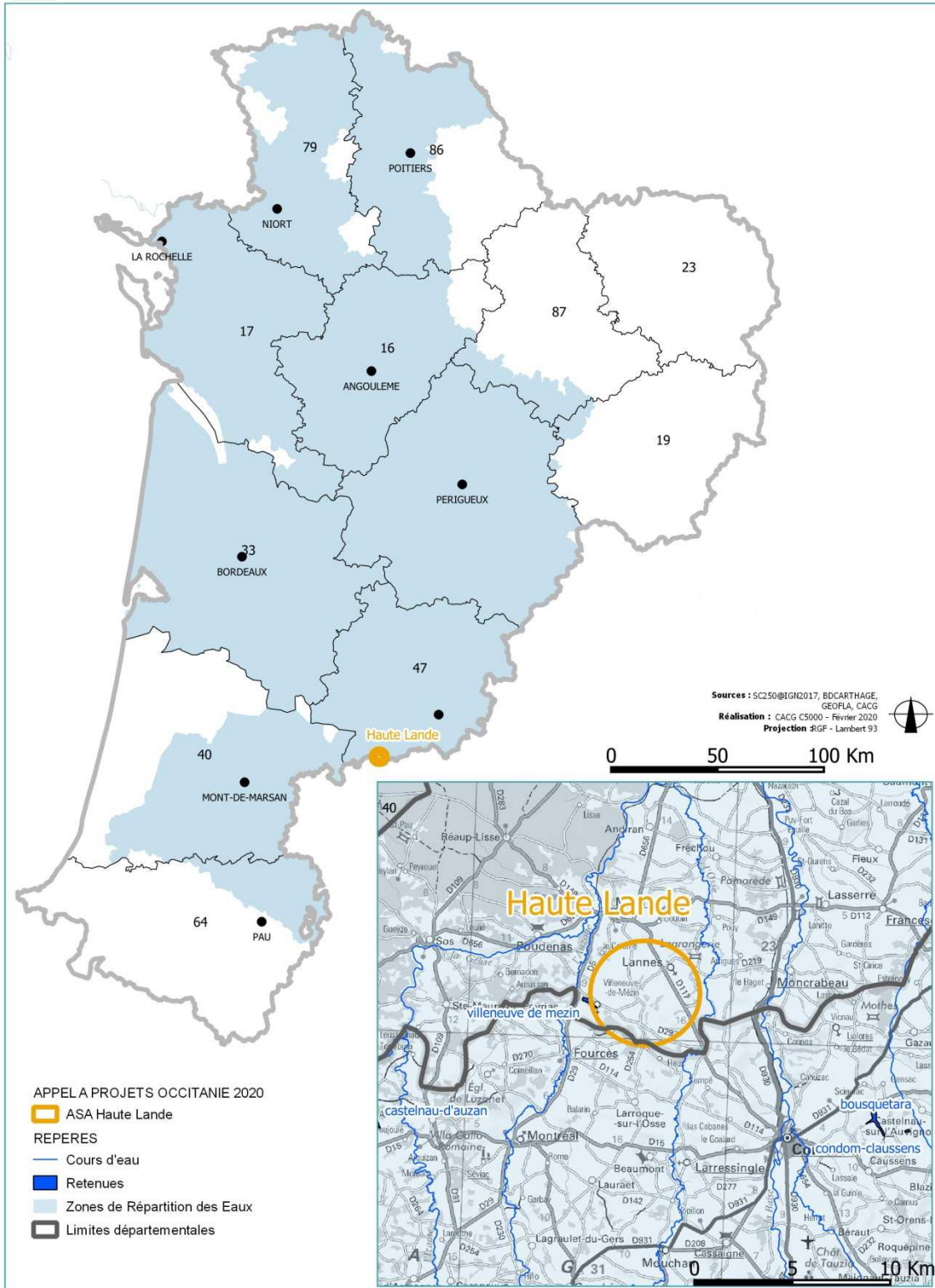


Retenue de Villeneuve-de-Mezin et Rivière Osse

Etude au cas par cas

Avril 2020

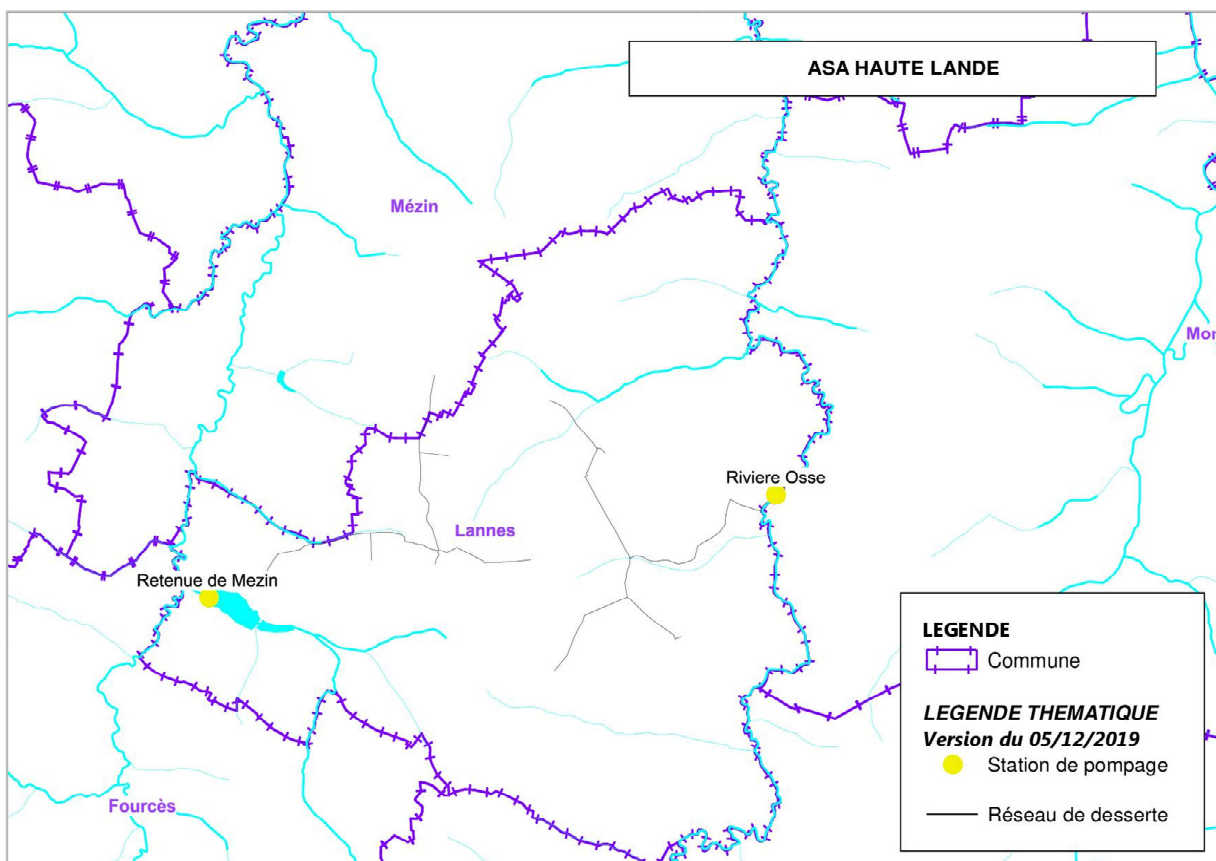
PLAN DE SITUATION



L'ASA de la Haute Lande souhaite dynamiser son association par la valorisation de débits disponibles à l'irrigation sur la rivière OSSE et sur la retenue de Villeneuve de Mézin (réseau hydrographique de l'Auzoue). Après avoir effectué une mise en conformité des statuts en 2019, la structure souhaite créer deux réseaux collectifs d'irrigation. Les objectifs du projet sont multiples :

- Disposer d'un **outil collectif performant** permettant une bonne efficacité en eau et en énergie ;
- **Sécuriser les rendements agricoles** dans un contexte climatique évolutif ;
- Maintenir le tissu économique agricole sur le secteur de Lannes (47) par un développement des **productions locales à fortes valeurs ajoutées**.

Les communes concernées par le projet sont Lannes et Mézin (Département 47)



La ressource en eau est constituée par :

- La rivière réalimentée de l'Osse ;
- La retenue de Villeneuve-De-Mézin (Auzoue).

Les masses d'eau concernées par le projet sont synthétisées dans le tableau ci-après :

Station de pompage	Sous bassin versant	Ressource en eau	Code de la masse d'eau	Nom de la Masse d'eau
Retenue de Villeneuve-De-Mézin	La Gélise de sa source au confluent de l'Osse (Code O67)	Superficielle	FRFR222	L'Auzoue de sa source au confluent de la Gélise
Rivière de l'Osse	L'osse (Code O68)	Superficielle	FRFR220	L'Osse du confluent du Lizet au confluent de la Gélise

Le tableau ci-après synthétise l'état quantitatif de la ressource en eau.

Ressource en eau	FEADER	AEAG
Osse	Sans pression prélèvement	Equilibre
Auzoue (Retenue de Villeneuve-De-Mézin)	Sans pression prélèvement	Equilibre

Les 2 bassins versant concernés sont deux réseaux hydrographiques réalimentés par le Système Neste, tel que expliqué dans les plaquettes suivantes.



LE SYSTÈME

NESTE

MAÎTRISER L'EAU POUR TOUS LES USAGES



UN TERRITOIRE DE 8 400 KM²

**1 CANAL
DE 29 KM**

**17 COURS
D'EAU
RÉALIMENTÉS**

**4 RÉSERVES
DE MONTAGNE,
48 millions de m³
d'eau mobilisables**

**15 RÉSERVES
DE PIÉMONT,
70 millions de m³
d'eau mobilisables**

**90 KM
DE RIGOLES**

SOUS SURVEILLANCE 7 JOURS SUR 7



Le Canal de la Neste alimente le système hydraulique Neste. Depuis 1990, il est géré par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) dans le cadre d'une concession d'État.

▲ **Un patrimoine d'exception** – Le Canal de la Neste est un ouvrage au service de l'intérêt général. **Construit entre 1848 et 1862, il garantit l'alimentation en eau de la Gascogne.** Un territoire de 8 400 km² à cheval sur 5 départements : les Hautes-Pyrénées (65), le Gers (32), la Haute-Garonne (31), le Lot-et-Garonne (47) et le Tarn et Garonne (82).

▲ **220 millions de m³ d'eau par an** – Élément essentiel du système Neste, le Canal de la Neste achemine l'eau des montagnes vers les usagers – eau potable, irrigation, industrie, tourisme et loisirs... – via un vaste réseau composé de **1 350 km de rivières**, 90 km de rigoles, plusieurs lacs...

▲ **Une expertise reconnue** – Les ingénieurs et techniciens de la CACG veillent à la maintenance des installations et à la bonne gestion de l'eau. Sur ce territoire, historiquement marqué par un déséquilibre entre la ressource et les besoins, une gestion fine s'impose pour un partage équitable de l'eau.

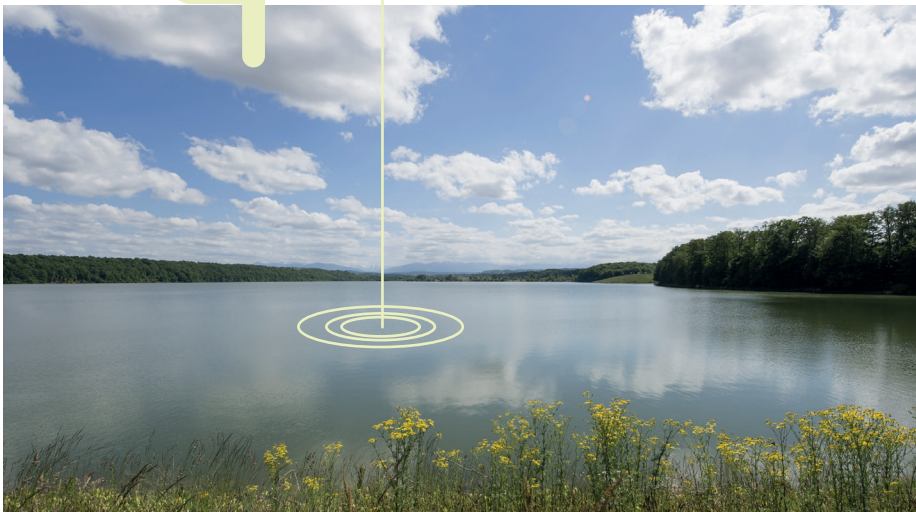


→ STOCKER, optimiser les lâchers

Une vingtaine de lacs de montagne et de piémont sécurisent le système Neste

▲ Ils constituent une « réserve » pour le territoire (118 millions de m³ d'eau mobilisables). **La ressource est libérée au plus juste, en fonction des besoins des cours d'eau.**

▲ Ce sont aussi des lieux de détente pour les familles, les touristes, les pêcheurs... Certains ont été aménagés en zones de loisirs – c'est le cas du lac de la Gimone équipé d'une base nautique –, d'autres sont le refuge des espèces naturelles.



ZOOM

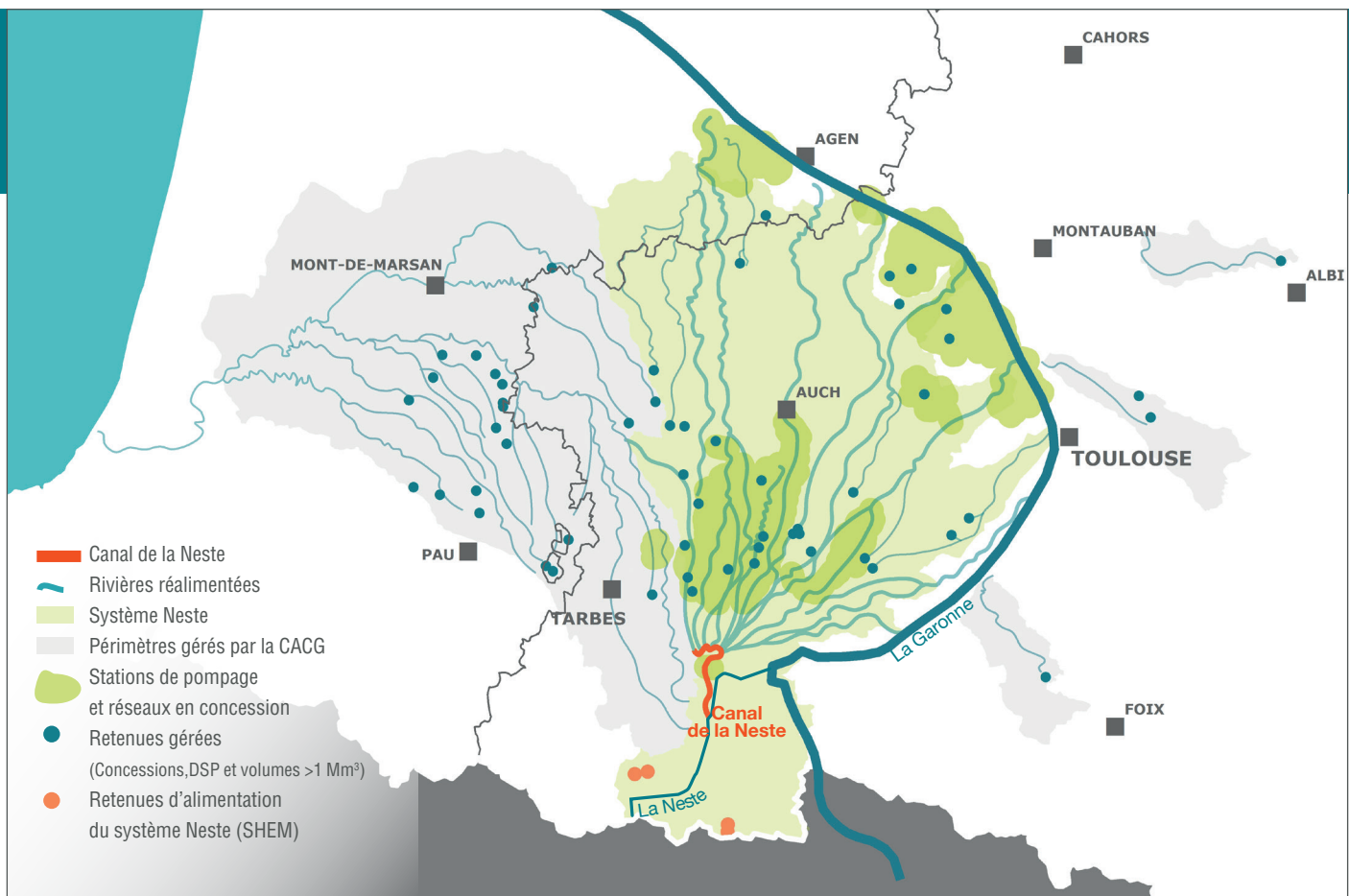


© Christophe Cuenin

LE LAC DE PUYDARRIEUX, CLASSÉ NATURA 2000

▲ **Oiseaux** – Le barrage de Puydarrieux a été mis en eau en 1987. Au-delà des usages communs aux ouvrages du système Neste (environnement, économie, eau potable), c'est aussi une aire de passage et d'hivernage pour près de 240 espèces d'oiseaux. Durant la période de nidification, la CACG veille à maintenir un niveau d'eau constant dans le lac.

▲ **Energie** – Le lac s'inscrit également dans une dynamique de développement durable et d'optimisation de l'énergie. Une microcentrale hydroélectrique a vu le jour en 2015 pour recycler l'énergie naturellement produite en pied de retenue.



→ PARTAGER LA RESSOURCE l'eau, un équilibre pour les territoires

Toute l'année, la CACG assure :

- ▲ La préservation de la **biodiversité** dans les rivières,
- ▲ L'approvisionnement en eau des stations **d'eau potable** pour près de **280 000 habitants**,
- ▲ La desserte de plusieurs **industries**.

En été, l'eau est également utilisée pour **l'irrigation** des cultures, indispensable à l'activité économique de la région.



70 % de l'eau gérée par la CACG sur le système Neste **est destinée à l'environnement**

→ GÉRER L'EAU, une compétence à 360°

La CACG gère l'eau du système Neste dans un contexte déficitaire, amplifié par le réchauffement climatique. Son approche repose sur :

- ▲ **La technologie** – Le système Neste est télégéré en temps réel 7j/7 depuis le Centre de Gestion des Eaux de la CACG, à Tarbes.
- ▲ **La concertation** – La commission Neste, véritable « parlement de l'eau » regroupe l'ensemble des parties prenantes du système Neste.
- ▲ **Les contrats** – La CACG signe un contrat avec chacun des 1 500 préleveurs (syndicat d'eau potable, industrie, irrigant) du territoire.

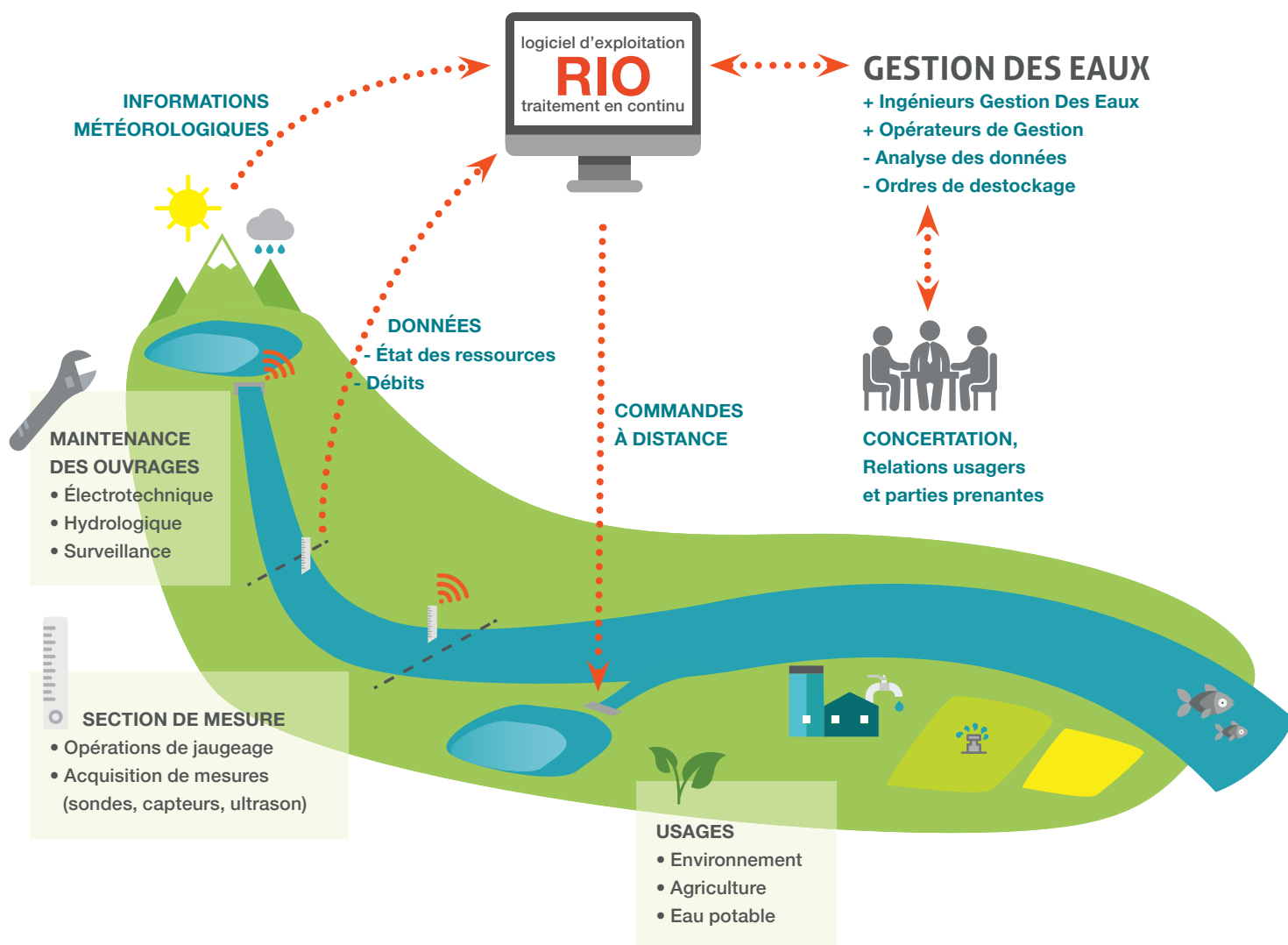


DES ÉQUIPES DÉDIÉES

24h sur 24, les experts en gestion de l'eau de la CACG surveillent en temps réel les ressources et les besoins en eau.

▲ Cette analyse couplée aux prévisions météorologiques, leur permet d'anticiper la gestion des niveaux et des débits et intervenir.

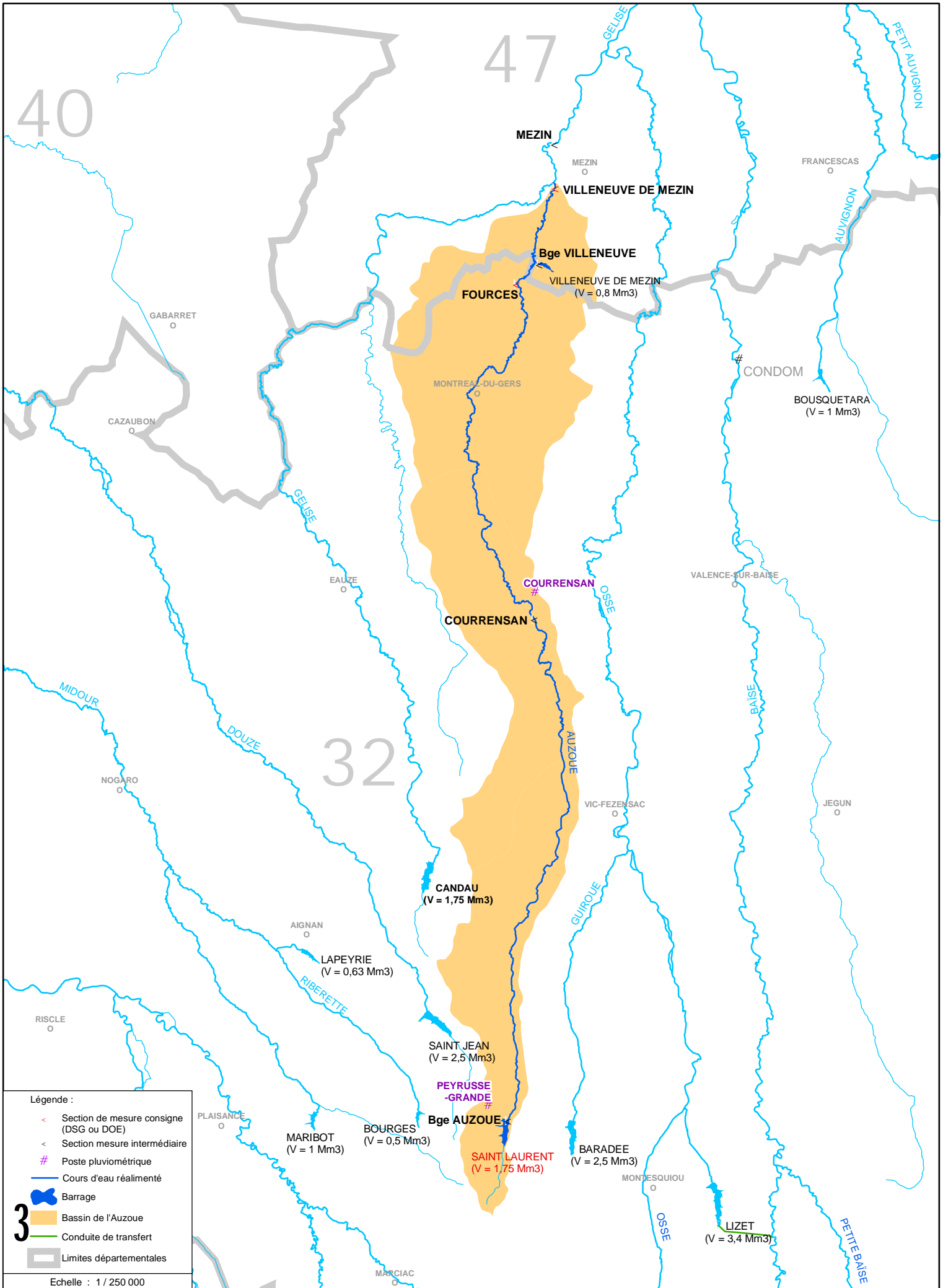
▲ Sur le terrain, les techniciens et opérateurs assurent le bon fonctionnement de cet ensemble complexe.



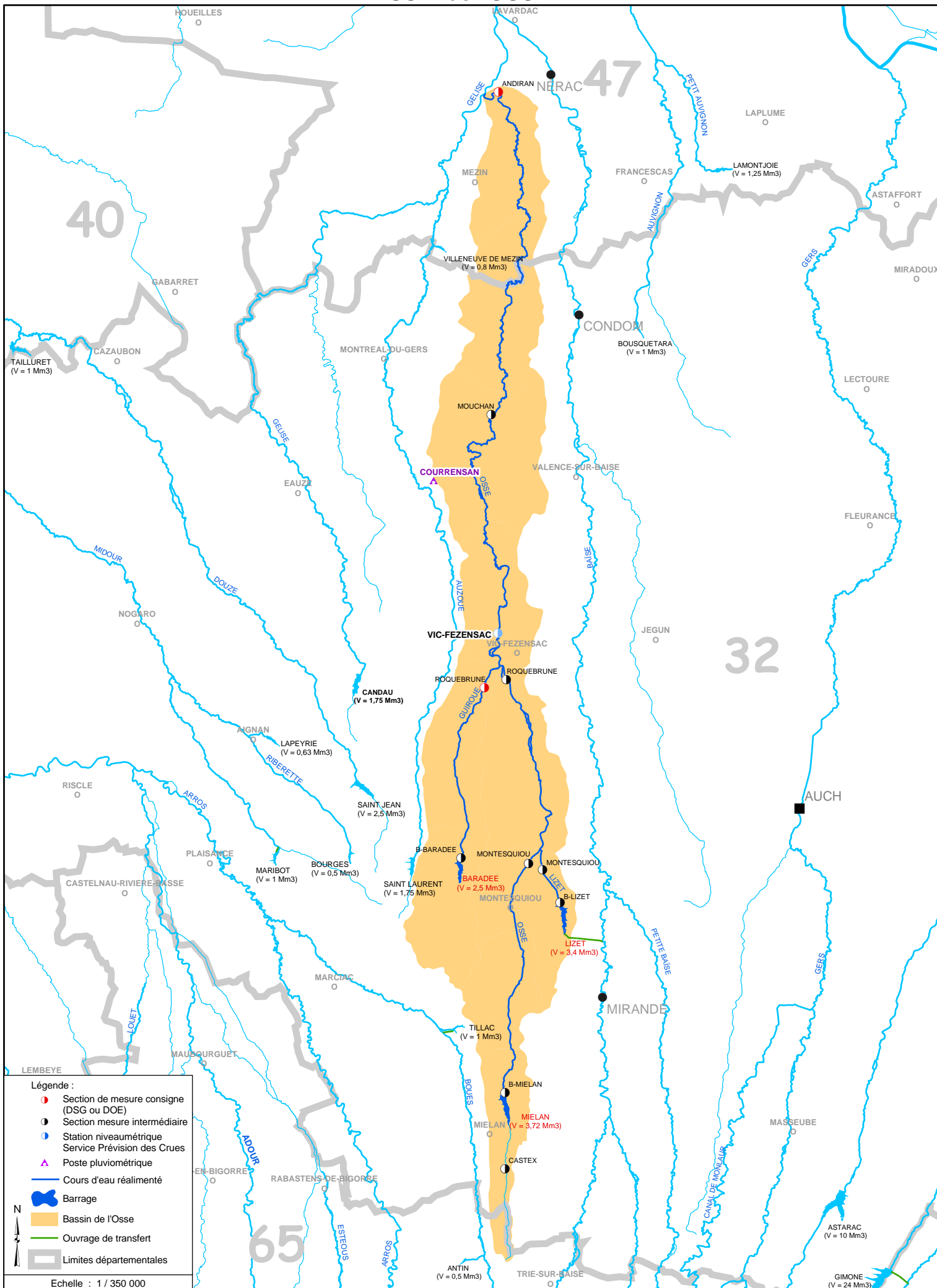
CACG
Valorisons votre territoire

COMPAGNIE D'AMÉNAGEMENT DES COTEAUX DE GASCOGNE
Chemin de Lalette - CS 50449 - 65004 Tarbes cedex
Tél. +33 (0)5 62 51 71 49 - E-mail : cacg@cacg.fr - www.cacg.fr

BASSIN de l'AUZOU



BASSIN de l'OSSE



Echelle : 1 / 350 000